

Expérimenter en Alsace : vers une doctrine territoriale partagée

15 mai 2026

Version de travail - Cahiers de Dediçi



Une idée juste ne devient pas une politique publique simplement parce qu'elle est bien formulée. Elle doit être essayée, observée, discutée, corrigée, sécurisée, puis progressivement transmise. C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de constituer des cercles de personnes de confiance autour de situations de vulnérabilité.

Un cercle ne se décrète pas. Il ne se crée pas par circulaire. Il ne naît pas automatiquement parce qu'une institution le souhaite ou parce qu'un document le prévoit. Il se construit dans le temps, autour d'une personne réelle, avec des proches, des volontaires, des professionnels, des institutions, des prudences, des accords, des refus, des essais, des ajustements et parfois des échecs.

C'est pourquoi l'Alsace pourrait être un territoire d'expérimentation particulièrement intéressant. La Collectivité européenne d'Alsace, le SPDA, le CDCA, les associations, les communes, les acteurs médico-sociaux, les professionnels de santé, les mandataires, les aidants et les citoyens disposent déjà d'une matière humaine, institutionnelle et territoriale riche. L'enjeu serait de ne pas ajouter un dispositif de plus, mais de tester une manière nouvelle de relier ce qui existe déjà autour des personnes.

L'expérimentation devrait partir d'une question simple : comment soulager réellement les aidants en faisant émerger, autour des situations, des présences humaines organisées, prudentes et durables ?

Cette question ne peut pas recevoir une réponse unique. Une personne âgée isolée en territoire rural n'appelle pas la même organisation qu'un adulte handicapé vivant avec un parent vieillissant. Une situation avec une famille présente mais épuisée n'est pas la même

qu'une situation sans entourage. Une personne sous protection juridique ne se trouve pas dans la même configuration qu'une personne qui décide encore seule. Un bénévole de proximité, un professionnel volontaire, un voisin, un membre d'association ou un mandataire n'occupent pas la même place.

Il faut donc expérimenter avec modestie et précision. L'objectif ne serait pas de généraliser trop vite, mais de choisir quelques territoires, quelques situations, quelques modalités d'appel à volontaires, quelques formes de soutien, et d'observer ce qui se passe réellement. Où trouve-t-on les personnes physiques volontaires ? Qu'est-ce qui les fait lever le doigt ? Qu'est-ce qui les rassure ? Qu'est-ce qui les freine ? Que peuvent-elles vraiment apporter ? Quelles limites apparaissent ? Quels risques faut-il mieux anticiper ?

Une expérimentation sérieuse devrait aussi regarder les aidants. Sont-ils réellement soulagés ? Leur charge mentale diminue-t-elle ? Ont-ils le sentiment que quelqu'un comprend mieux la situation ? Peuvent-ils déléguer une part sans culpabilité ? Se sentent-ils moins seuls devant l'avenir ? Ont-ils confiance dans le cercle qui se construit ? Ou bien l'arrivée de nouveaux acteurs ajoute-t-elle parfois de la confusion, de la fatigue ou des tensions ?

Elle devrait regarder la personne vulnérable elle-même. Est-elle mieux écoutée ? Mieux comprise ? Mieux défendue ? Plus entourée ? Plus respectée dans ses choix ? Le cercle augmente-t-il sa sécurité sans diminuer sa liberté ? Les présences nouvelles sont-elles acceptées ? Les refus sont-ils respectés ? La relation vient-elle bien avant les solutions ?

Elle devrait enfin regarder les institutions. Le SPDA devient-il seulement un outil d'orientation, ou peut-il devenir aussi un appui à la constitution d'entourages humains ? Les professionnels trouvent-ils plus de sens lorsque des personnes de confiance existent autour des situations ? Les mandataires et les acteurs de la protection juridique peuvent-ils mieux comprendre l'environnement réel de la personne ? Les associations peuvent-elles jouer un rôle de mobilisation sans être surchargées ? La CeA peut-elle soutenir sans reprendre possession ?

Cette expérimentation doit être longue. Il faut accepter que la confiance prenne du temps. Un cercle peut se constituer lentement, se défaire, se recomposer, s'endormir, se réveiller. Une personne volontaire peut commencer par une présence légère, puis s'engager davantage, ou au contraire se retirer. Un aidant peut avoir besoin de temps pour accepter de ne plus tout porter. Une personne vulnérable peut avoir besoin de temps pour accepter une présence nouvelle. Les institutions elles-mêmes peuvent avoir besoin d'apprendre à soutenir sans commander.

Mais longue ne veut pas dire lointaine. L'expérimentation peut produire des effets immédiats. Dès qu'un aidant comprend qu'il n'est plus seul à chercher, quelque chose change. Dès qu'une personne volontaire peut dire prudemment ce qu'elle pourrait apporter, quelque chose commence. Dès qu'une institution affirme qu'elle veut soutenir des cercles de confiance sans les posséder, une orientation politique devient visible. Dès qu'un territoire accepte de regarder les situations non seulement à partir des dispositifs, mais à partir des présences humaines, une transformation commence.

Il faudra aussi prévoir des outils simples. Un outil pour repérer les personnes physiques volontaires. Un outil pour décrire leurs disponibilités, leurs limites, leurs compétences et leurs conditions d'engagement. Un outil pour suivre les situations sans exposer l'intimité des personnes. Un outil pour recueillir les difficultés, les alertes, les apprentissages. Le protocole Reto peut être examiné comme une piste technique possible pour permettre à des personnes physiques de se signaler dans un contexte défini, avec prudence et sans exposition publique

immédiate. Référence Zenodo : <https://doi.org/10.5281/zenodo.18667410>

Mais l'outil ne doit jamais devenir le cœur du projet. Le cœur reste la relation. Un registre, une plateforme ou un protocole ne remplacera jamais la confiance. Il peut seulement aider à la faire apparaître, à la protéger, à la relier et à en garder une trace utile. Si la technique prend la place de la rencontre, l'expérimentation manque son but.

Une doctrine territoriale partagée pourrait alors se construire progressivement. Elle ne serait pas imposée d'avance. Elle naîtrait des retours d'expérience. Elle dirait ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, ce qui doit être protégé, ce qui doit être évité, ce qui demande un cadre juridique, ce qui relève de la formation, ce qui peut être laissé souple, ce qui doit être reconnu politiquement, ce qui doit rester intime.

Cette doctrine pourrait répondre à des questions très concrètes. Comment appelle-t-on des volontaires ? Qui les accueille ? Qui vérifie ? Qui forme ? Qui protège ? Qui décide qu'une mise en relation est possible ? Qui accompagne le cercle ? Qui intervient en cas de difficulté ? Comment respecte-t-on la volonté de la personne vulnérable ? Comment évite-t-on de surcharger l'aidant ? Comment associe-t-on les mandataires, les juges, les professionnels, les associations et les institutions ? Comment mesure-t-on le soulagement réel ?

Elle pourrait aussi produire un langage commun. Aujourd'hui, les mots sont nombreux : aidants, autonomie, parcours, coordination, droits, prévention, proximité, guichet, protection, citoyenneté, bénévolat, inclusion. Tous ces mots sont utiles, mais ils peuvent rester dispersés. La notion de cercle de personnes de confiance pourrait les relier autour d'une question simple : qui est autour de la personne, pour quoi faire, avec quelle légitimité, avec quelles limites, avec quel soutien, et dans quelle durée ?

L'Alsace pourrait ainsi contribuer à une innovation sociale sobre. Il ne s'agirait pas d'inventer une grande machine. Il s'agirait de rendre visible une évidence oubliée : aucune politique de l'autonomie ne peut réussir durablement si les personnes vulnérables et leurs aidants restent seuls face à la complexité de la vie. Les dispositifs sont nécessaires, mais ils doivent être reliés à des présences humaines. Les institutions sont nécessaires, mais elles doivent soutenir les cercles sans les posséder. Les citoyens peuvent contribuer, mais ils doivent être protégés. Les aidants peuvent être soulagés, mais seulement si d'autres viennent réellement autour de la situation.

Cette démarche pourrait commencer modestement : quelques territoires, quelques situations, quelques volontaires, quelques cercles, quelques partenaires, quelques règles simples, quelques temps d'évaluation. Puis, à partir de ce qui aura été appris, elle pourrait s'élargir. Non pas par reproduction mécanique, mais par essaimage prudent.

L'enjeu dépasse le vieillissement. Il concerne toutes les situations de vulnérabilité : handicap, maladie, troubles psychiques, isolement, fragilité sociale, perte d'autonomie, épuisement familial, ruptures de parcours. Mais la dynamique Bien Vivre et Vieillir en Alsace peut offrir un terrain concret pour commencer, parce qu'elle touche directement la question de l'âge, de l'aide, de la présence, du domicile, de l'établissement, de la protection et de l'avenir.

Au terme de cette série, une proposition se dessine : faire du soulagement des aidants non seulement une politique d'information, d'orientation et de services, mais une politique de constitution progressive d'entourages humains. Cela suppose un choc d'engagement solidaire, un dispositif prudent d'appel à volontaires, un cadre de formation et de protection, une reconnaissance des pouvoirs d'agir, une articulation avec la protection juridique, et une

expérimentation territoriale évaluée.

Ce dixième cahier ouvre donc la suite : expérimenter en Alsace, non pour imposer un modèle, mais pour apprendre collectivement comment une société locale peut faire émerger, soutenir et protéger des cercles de personnes de confiance autour des situations de vulnérabilité.

Ce texte appartient à la série des Cahiers de Dediçi consacrée au soulagement des aidants en Alsace, au SPDA et à la constitution progressive de cercles de personnes de confiance.